

MEETING BENJAMINS U14 – MINIMES U16

Samedi 19 Septembre 2026

Centre Sportif HautePierre, Rue Baden Powell, 67200 STRASBOURG



12h30	Ouverture de la chambre d'appel - Confirmation des participations - Mise en place du jury								
		HAUTEUR	LONGUEUR	TRIPLE-SAUTS	PERCHE	POIDS	DISQUE	JAVELOT	MARTEAU
13H50	200m haies U16 F								
	200m haies U16 M								
14H00		U16 M	U14 M	U14 F	U14/U16 F	4kg U16 M	600g U14 F	500g U16 F	2kg U14 F
14H30	50m U14 F 50m U14 M								
15H00	80m U16 F 80m U16 M								4kg U16 M
15H30	100m haies 0.84 U16 M	U16 F	U14F	U14 M		3kg U16 F	1kg25 U16 M	500g U14 M	3kg U14 M
	80m haies 0.76 U16 F 50m haies 0.65 U14 F 50m haies 0.65 U14 M								
16H00	2000m U16F 2000m U16 M				U14/U16 M				
16H30		U14 F	U16 F	U16 M		2kg U14 F	1kg U14 M	600g U16 M	3kg U16 F
16H40	120m U16 F 120m U16M								
17h00	1000m U14 F 1000m U14 M 1000m U16 F 1000m U16 M								
17h30		U14 M	U16 M	U16 F		3kg U14 M	800g U16 F	400g U14 F	
17H40	2000m Marche U14								
17H50	3000m Marche U16								

4 essais dans les concours de lancers, en saut en longueur et au triple sauts.

Un athlète participant à 4 épreuves doit réaliser un triathlon.COURSE/ Lancers/Longueur +1 épreuve.

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) des épreuves jusqu'au mercredi 16 Septembre (23h59). Inscription sur place = 20 euros

Inscription hors 67 = 10 euros par athlète sur Hello Asso

www.helloasso.com/associations/comite-departemental-d-athletisme-du-bas-rhin/evenements/meeting-u14-u16

Attention le jeudi 17 septembre la compétition sera sur le live et vous avez jusqu'au jeudi 17 septembre 22h pour signaler les erreurs ou les oublis

Modification possible des horaires le jeudi 17 septembre en fonction des engagements : Consulter le site athle67.athle.org

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 45 mn avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition (extrait Circulaire Administrative FFA) :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Déclare exercer ou non une fonction lui permettant d'intervenir auprès de mineurs et/ou d'encadrant telle que définie au Règlement général,
- Déclare ne pas faire l'objet d'une mesure ou d'une sanction (conservatoires ou non) prononcées par une autorité judiciaire ou administrative (notamment une organisation nationale ou internationale antidopage et le préfet) ne lui permettant plus d'exercer une fonction ou avoir accès à des activités permises par la licence,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA (notamment concernant le contrôle d'honorabilité).

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.